SOURCES DE FINANCEMENT

POUR RÉALISER VOS PROJETS EN TANT QU'ORGANES DÉCONCENTRÉS DE LA FFE

19/12/2022

FFE TERRITOIRES

© FFE/NHMM Photography

Différentes sources de cofinancement éligibles aux organes déconcentrés de la FFE

Les appels à projets

- Les appels à projet renseignés ci-après concernent des financements de projets innovants, de fonctionnement ou des aides à l'emploi et à l'apprentissage.
- La majorité des dossiers sont à déposer sur la plateforme Le Compte Asso.
- Des délais, parfois très courts, sont à respecter pour le dépôt de vos demandes, et peuvent être différents pour chaque région ou département.
- Les orientations et les axes prioritaires sont décrits dans des notes de cadrage ou de service.
- De nombreux projets ont d'ores-et-déjà été déposés par les organes déconcentrés de la FFE sur ces divers appels à projet et ont bénéficié de subventions.

FDVA | PSF | PST- EMPLOI | PST - APPRENTISSAGE | EQUIPEMENTS SPORTIFS | IMPACT 2024 | ESMS X CLUB | ADEME - SLOW TOURISM | FONDS EUROPEENS

Les demandes de financement spontanées

- Des demandes de cofinancement peuvent être sollicitées auprès des collectivités territoriales (Conseils régionaux ou départementaux, mairies, communautés de communes ou d'agglomérations, ...).
- Sur la base d'un Plan Cheval, afin d'éviter les demandes au coup par coup, sur plusieurs axes de développement des activités équestres.
- Les organes déconcentrés bénéficient d'un accompagnement de FFE Territoires pour le co-construire et le présenter aux collectivités.
- Les OD sont chargés de mobiliser les acteurs des projets, notamment les établissements équestres adhérents FFE.

PLAN CHEVAL

Des liens sont disposés dans ce support, vous permettant d'accéder directement à l'appel à projet souhaité.

Pour revenir sur ce sommaire, cliquez sur l'icône, présent à chaque page.

Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)

Volet Fonctionnement - Innovation

- Depuis 2018 : appel à projet annuel, uniquement pour les associations,
- Financement de fonctionnement ou de projets innovants,
- Ouvert aux échelles départementale et régionale (CRE, CRTE, CDE, CDTE),
- Dépôt des dossiers entre février et mai, sur le Compte Asso,
- Sommes attribuées entre 1 000€ et 10 000€ en fonction des départements,
- 80% maximum d'aides publiques, y compris FDVA, sur le projet global.

Dates limites de dépôt de dossiers très variables et des délais parfois très courts !
=> Se référer au calendrier départemental et aux notes d'orientation spécifiques à chaque département ou région : https://www.associations.gouv.fr/fdva-fonctionnement-innovation-les-appels-a-projets-2023.html

Volet Formation

CE DISPOSITIF N'EST PAS ELIGIBLE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

© FFE/PSV

Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)

© FFE/NHMM Photography

Exemples de projets financés par le FDVA en 2022

Lutte contre les violences faites aux femmes et aux mineurs

8 000 € accordés au CDE 92

Inauguration et promotion des itinéraires équestres balisés

5 000 € accordés au CDE 41

Communication des poney-clubs et centres équestres

1 400 € accordés au CDE 82

Projet Sportif Fédéral (PSF)

Financement de projets associatifs innovants

- Appel à projet annuel, uniquement pour les associations,
- Instruit par la FFE, financé par l'Agence Nationale du Sport (ANS),
- Financement de projets innovants selon la note de cadrage envoyée par la FFE aux OD chaque année,
- Ouvert aux échelles départementale et régionale (CRE, CRTE, CDE, CDTE),
- Dépôt de dossiers entre mars et juin, sur le Compte Asso,
- Somme minimale à demander : 1 500€ (sauf exception ZRR : 1 000€),
- 50% maximum de financement du projet par le PSF et 80% maximum d'aides publiques (PSF compris).

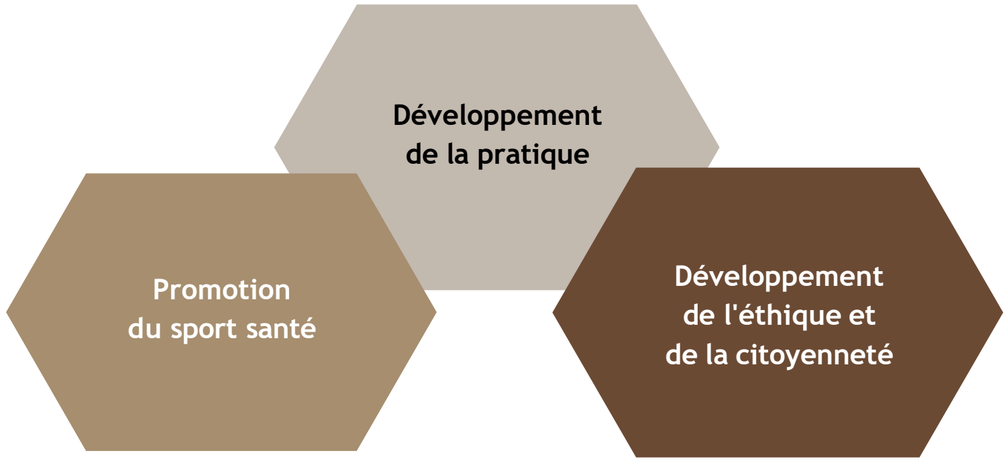

Pour toute question relative au PSF : psf@ffe.com

© FFE/Maindru

Projet Sportif Fédéral (PSF)

© FFE/PSV

Exemples de projets financés par le PSF en 2022

Cheval et diversité

- *Organisation des Défis Cheval & Diversité*
- *Mise en place du circuit régional Para dressage*
- *Développement du réseau Cheval & Diversité Centre-Val de Loire*
- *Mise en place d'actions de promotion des activités Para équestres sur le territoire ; et de journées découvertes de l'équitation à destination des ESMS*

Porté par le CRE Centre-Val de Loire

Médiation avec les équidés

Evénement caritatif de sensibilisation au dépistage du cancer et à la médiation avec les équidés (MAE) :

- *Récolte de fonds pour organiser des sessions d'équithérapie avec des femmes atteintes d'un cancer du sein*
- *Sensibilisation au dépistage du cancer*
- *Découverte des bienfaits de la MAE*

Porté par le CRE Ile-de-France

Equitation scolaire

- *Mise en œuvre de programme d'équitation scolaire en anglais*
- *Edition de brochures et de fiches pédagogiques en anglais*
- *Découverte et familiarisation à l'environnement équestre pour un public d'enfants*

Porté par le CDE 59

Projets Sportifs Territoriaux (PST)

Financement d'emplois (1/2)

- Appel à projet annuel, uniquement pour les associations,
- Ouvert aux échelles départementale et régionale,
- Dépôt de dossiers entre mars et mai sur le Compte Asso.

Emploi sportif qualifié ESQ : para sport

18 000€/an pendant 3 ans

Emploi

Plafond : 12 000€ /an pendant 3 ans

Plan #1 jeune 1 solution de France Relance

10 000€ sur une année
Réservé à des créations de poste pour des jeunes (- 30 ans)*

* prioritairement issus de territoires carencés

Dates limites de dépôt de dossiers très variables et des délais parfois très courts !
=> Se référer au calendrier régional : https://www.agencedusport.fr/les-projets-sportifs-territoriaux-pst

© FFE/EB

Projets Sportifs Territoriaux (PST)

Financement d'emplois (2/2)

Les emplois privilégiés sont ceux qui s'inscrivent dans un ou plusieurs de ces objectifs :

- La réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive *(publics cibles [féminines, jeunes, seniors, personnes souffrant de maladies chroniques ou d'affections de longue durée,…] en territoires carencés [urbains et ruraux]),*
- Le développement de la pratique sportive et de l'encadrement pour les femmes et les jeunes filles,
- Le développement des activités physiques et sportives accessibles aux personnes en situation de handicap,
- L'accompagnement des politiques d'accueil de scolaires,
- La promotion du sport-santé et du sport en entreprise,
- La mutualisation des emplois via les groupements d'employeurs et les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ),
- La promotion des actions citoyennes autour des valeurs et principes de la République et de prévention des replis communautaires.

(Source : ANS-note de service PST 2022)

Pour toute question relative au PST : jaouad.boustani@ffe.com

© FFE/EB

Projets Sportifs Territoriaux (PST)

Financement d'apprentissage

- Appel à projet annuel, uniquement pour les associations,
- Ouvert aux échelles départementale et régionale,
- Dépôt de dossiers entre mars et juillet (septembre pour les régions + tardives), sur le Compte Asso,
- Sommes attribuées : 6 000€ au maximum.

Dates limites de dépôt de dossiers très variables et des délais parfois très courts !
=> Se référer au calendrier régional : https://www.agencedusport.fr/les-projets-sportifs-territoriaux-pst

Pour toute question relative au PST : jaouad.boustani@ffe.com

Programme des équipements sportifs de proximité (PEP)

Financement de matériel sportif

- Les organes déconcentrés des fédérations sportives sont éligibles aux 2 volets (national et régional/territorial),
- Financement de la construction et rénovation d'équipements sportifs structurants en territoires carencés,
- Financement d'équipement sportifs en faveur des personnes en situation de handicap :
  - acquisition de matériels lourds destinés à la pratique sportive des personnes en situation de handicap (montant unitaire supérieur à 500€ HT et durée d'amortissement de 3 ans minimum),
  - projets de construction ou de mises en accessibilité d'équipements sportifs.
- 80% maximum d'aides sur le projet.

National

Seuil minimal de demande : 50 000€
Dossier à déposer à l'ANS avant fin septembre

Régional/Territorial

Seuil minimal de demande : 10 000€
Dossier à déposer à la DRAJES (région) ou SDJES (département) concernée

Dates limites de dépôt de dossiers très variables pour le niveau régional/territorial
=> Se rapprocher des DRAJES ou SDJES pour les dates.

Pour plus d'informations : https://www.agencedusport.fr/programme-des-equipements-sportifs-de-proximite

© FFE/JM

Appel à projets Impact 2024

Axe 3 : Associations, clubs ou collectivités

- Appel à projet : axe 3 éligible aux organes déconcentrés de la FFE,
- Financement de projets innovants répondant à une des quatre thématiques ci-dessous,
- Dépôt des dossiers entre mars et mai,
- Sommes attribuées (en 2021) :
  - projet à échelle régionale : entre 30 000 et 100 000€
  - projet à échelle locale : entre 10 000 et 30 000€
- Appel à projets à destination des acteurs d'intérêt général de la société civile, les associations, clubs sportifs et collectivités : du 16 janvier 2023 au 3 mars 2023,
- Soutien en priorité de projets à destination de publics éloignés de la pratique sportive et/ou en situation de fragilité et mis en œuvre dans un territoire carencé.

Plus d'informations sur : https://www.paris2024.org/fr/fonds-dotation/

© FFE/A. MOUTON

Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF)

Programme ESMS x CLUBS

- Eligibilité pour les structures sportives : tout club sportif, ligue, comité étant issu d'une fédération membre du CPSF (dont la FFE). /!\ il doit s'agir d'une première action partenariale = prise de contact
- Ambitions :
  - Accroître et pérenniser le nombre de personnes relevant d'un ESMS pratiquant une activité sportive pérenne,
  - Favoriser les liens et interactions entre le milieu médico-social et les structures sportives fédérées afin de multiplier les passerelles,
  - Mieux intégrer le sport dans le projet d'accompagnement personnalisé des personnes accueillies en établissement.
- L'accompagnement du CPSF peut prendre plusieurs formes :
  - Aide à l'identification des établissements cibles via la mobilisation de ses réseaux,
  - Conseil & suivi à l'opérationnalisation du projet,
  - Accompagnement financier.
- Sommes attribuées :
  - 1 500€ versés au club proposant des activités aux personnes accueillies en ESMS pour un minimum de 15 séances,
  - 500 euros versés par le CPSF en complément si l'action est pérennisée.
- Un contact par région pour déployer le programme.

Source : https://france-paralympique.fr/esms-x-clubs/

© FFE/EB

Appel à projets de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)

France Relance :" Slow Tourisme "

- Appel à projet du fonds Tourisme durable, mené par l'ADEME,
- Soutien financier des opérateurs du tourisme dans leur démarche de transition durable,
- Recommandé à l'échelle régionale seulement au vu des démarches plus lourdes,
- Montant d'aide moyen de 65 000€ sur 73 dossiers retenus (et 513 dossiers déposés).

Pour plus d'informations : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/01.02.2022_DP_Slow%20tourisme.pdf

Cet appel à projet est clos. La FFE effectue néanmoins une veille d'appels à projets similaires pour les années à venir.

Exemple du projet du CRE Occitanie : Grands Itinéraires Equestres en Occitanie (GIEO) :

- Sur l'ensemble des 12 départements de la région Occitanie,
- Proposition par le CRE Occitanie de création d'itinéraires équestres représentatifs de la culture et du patrimoine régional, sous la forme de produits clefs en main, en partenariat avec les autres fédérations de mobilité douce (VTT/pédestre),
- 3 itinéraires :
  - Croisade des Albigeois et Catharisme,
  - De l'Aéronautiques aux Etoiles,
  - Grands Causses et Pastoralisme.

© FFE/NHMM Photography

Fonds européens

Panorama des fonds européens

- Les opportunités de co-financements européens, bien que nombreuses, sont trop peu exploitées par le secteur équestre en raison d'une méconnaissance des différents fonds à disposition.

- A noter que les fonds européens accompagnent le plus souvent d'autres financements. On parle de « co-financement apporté par l'Union européenne ».
  Il est donc nécessaire de s'assurer de la capacité d'autofinancement du projet.

Financement sectoriel
Life +, Erasmus+,
Horizon Europe, programme pour le marché unique *(ex-COSME)*

Gestion :
Commission européenne

Fonds européens structurels et d'investissement
FEDER, FSE, FEADER

Gestion :
Etat membre ou Région

Programme de coopération extérieure

Gestion :
Commission européenne

© FFE/A. MOUTON

Fonds européens

Exemples de projets équestres financés

La Route européenne d'Artagnan, répondant à l'appel à projet "Produits touristiques durables transnationaux 2014" porté par le **programme COSME**, aujourd'hui Programme pour le marché unique.

Le **FEADER** (Fonds européen agricole pour le développement rural) propose divers appels à projets publiés directement par les autorités de gestion, les Régions.

Exemples :

- Normandie : soutien aux investissements de la filière équine,
- Grand Est : développement et promotion du tourisme local.

Les programmes **INTERREG** sont des fonds dédiés à la coopération territoriale entre régions frontalières.

Exemple :

- INTERREG France / Wallonie / Flandres « EQWOS »: consortium de 10 partenaires de la Filière, avec notamment un axe Route européenne d'Artagnan.

© FFE/A. MOUTON

Fonds européens

Retrouvez l'ensemble des fonds européens pour le secteur équestre dans cette revue élaborée par la FFE.

© FFE/A. MOUTON

Cofinancement des collectivités territoriales

Plan Cheval

Le service FFE Territoires accompagne les Comités départementaux et régionaux dans la mise en place d'un Plan Cheval :

- Sélection de plusieurs axes et actions, en accord avec les orientations du Projet fédéral 2022-2024,
- Présentation du Plan Cheval auprès des collectivités territoriales (Conseil régional ou départemental) pour proposer un partenariat et un cofinancement des actions,
- Proposition de demandes de financement portant sur des actions, sur du recrutement de chargés de projets, mais également demande de visibilité (communication, …).

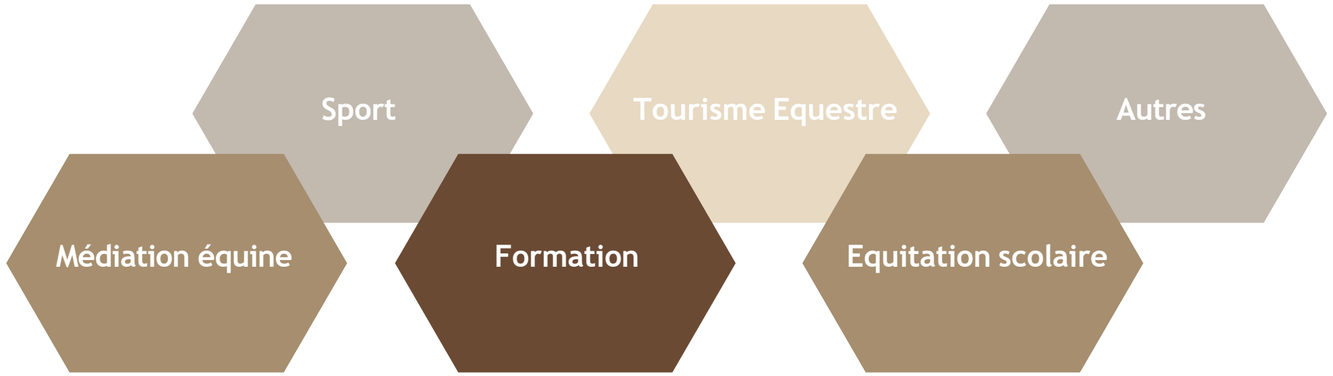

© FFE/EB

Cofinancement des collectivités territoriales

Conférence des financeurs de la prévention de la perte d’autonomie

Les objectifs sont de promouvoir et favoriser :

- Les actions collectives de prévention auprès des seniors,
- Les actions collectives de soutien et d’accompagnement en faveur des proches aidants de personnes âgées,
- Les actions collectives de prévention pour les résidents d’EHPAD.

Plus d’info

https://www.cnsa.fr/outils-methodes-et-territoires/conference-des-financeurs

© FFE/EB

Catalogue des aides régionales

Les aides par région

Les Conseils régionaux renseignent toutes les aides proposées sur leur site internet :

- Auvergne-Rhône-Alpes : https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides
- Bourgogne-Franche-Comté : https://www.bourgognefranchecomte.fr/guide-des-aides
- Bretagne : https://www.bretagne.bzh/aides/
- Centre-Val de Loire : https://www.centre-valdeloire.fr/le-guide-des-aides-de-la-region-centre-val-de-loire
- Corse : https://www.isula.corsica/Dispositif-d-aide-aux-associations-entree-commune_a687.html
- Grand Est : https://www.grandest.fr/aides/
- Hauts-de-France : https://guide-aides.hautsdefrance.fr/
- Ile-de-France : https://www.iledefrance.fr/aides-services
- Normandie : https://www.normandie.fr/aides-regionales
- Nouvelle-Aquitaine : https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/
- Occitanie : https://www.laregion.fr/Les-aides-et-appels-a-projets
- PACA : https://www.maregionsud.fr/toutes-vos-aides
- Pays de la Loire : https://www.paysdelaloire.fr/les-aides
- Guadeloupe : https://www.regionguadeloupe.fr/les-aides-les-services/guide-des-aides/#_
- Guyane : https://www.ctguyane.fr/fonds-europeens-actualites/
- Martinique : https://www.collectivitedemartinique.mq/recherche-aides-et-services/
- La Réunion : https://regionreunion.com/aides-services/
- Nouvelle Calédonie : https://www.province-sud.nc/demarches/soutien-aux-associations-sportives-de-la-province-sud

Quand déposer ses dossiers de demandes de financement ?

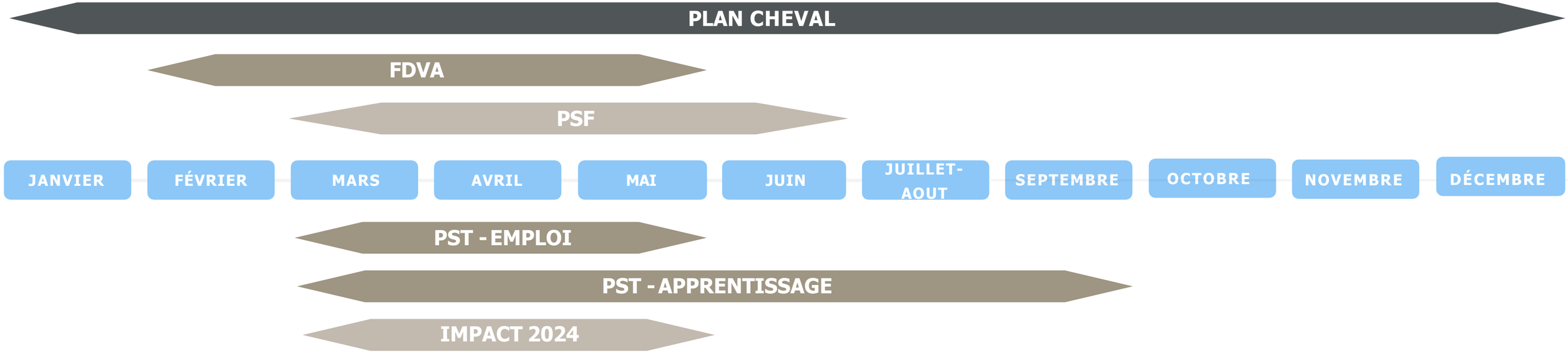

Attention : les périodes renseignées correspondent à la combinaison des périodes de chaque région.
Seul le dispositif du PSF a un calendrier défini au national, et n'est pas spécifique à chaque région ou département.
En règle générale, les délais de dépôt de dossiers sont courts : un ou deux mois pour la plupart.

CONTACT :

FFE Territoires

territoires@ffe.com

02.54.94.46.80

© FFE/PSV